

## RÉUNION DU 29 MARS 2018

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

- messieurs : MONTANGON – JEANNET – FAVRE – FERRE - HERNANDEZ – BENARD – BILLARD
- mesdames : RODRIGUEZ- GRES – BESSAGUET – LALANDE – LENOIR.

Etaient excusés :

- monsieur VILLAIN (procuration à madame LALANDE),
- madame DUTRETEAU (procuration à monsieur FAVRE),

Etait absent :

- madame MERLIN-CONCHIN.

À noter :

Monsieur FERRE est arrivé en séance à partir du point 3.

Madame RODRIGUEZ a quitté la séance à partir du point 6 et à donner pouvoir à monsieur JEANNET.

En présence de madame CHAMPAGNE, Comptable du Trésor Public.

Secrétaire de séance : monsieur JEANNET.

Monsieur le Maire propose un moment de recueillement en la mémoire des victimes des attentats que la France a subit dernièrement.

### **Approbation du Compte-rendu de la séance du 22 février 2018**

#### **N° 2018/14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, en présence de madame CHAMPAGNE, Comptable du Trésor Public de Saint André de Cubzac, examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

Dépenses	683 958,72 €
Recettes	805 240,19 €

##### **Investissement**

Dépenses	443 432,85 €
Recettes	498 624,72 €

Hors de la présence de monsieur Alain MONTANGON, Maire, sous la présidence de la doyenne de séance, madame BESSAGUET, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2017.

#### **N° 2018/13 – COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et toutes les recettes ont été correctement exécutées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par madame le Trésorier de Saint André de Cubzac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Hors de la présence de monsieur Alain MONTANGON, Maire, sous la présidence de la doyenne de séance, madame BESSAGUET, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017.

### **N° 2018/11 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de

**244 917,22 au compte R 002**

Excédent de fonctionnement capitalisé

**363 108,79 au compte R 1068.**

Monsieur le Maire souligne qu'il est important d'avoir des fonds reportés permettant une saine gestion et que dans les années à venir, les budgets seront plus difficiles à construire.

### **N° 2018/10 – VOTE DU TAUX DES TAXES**

Compte tenu de l'écart très important entre la moyenne des taux du département et le taux de la taxe d'habitation de la commune, et conformément à la décision prise en 2012 par le Conseil Municipal de procéder à une augmentation progressive,

Pour 2018, le Conseil Municipal décide de porter :

Le taux de base « habitation » de 7,50 % à **8,25 %**.

Le taux de la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie resteront identiques aux années précédentes soit :

Le taux de la taxe foncière bâtie **14 %**

Le taux de la taxe foncière (non bâtie) **42 %**

Monsieur le Maire propose de passer au vote,  
VOTE POUR À L'UNANIMITÉ

### **N° 2018/12 – BUDGET PRIMITIF**

Madame GRES Sandra, Maire-Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2017.

Elle souligne le fait qu'il faut lire le budget par chapitre et non par article.

Le résultat de chaque section, pour l'année 2017, étant reporté automatiquement et après avoir délibéré sur chaque chapitre et opération d'investissement prévu.

Monsieur Montangon remercie madame le Percepteur et ses services pour son excellent travail.

**FONCTIONNEMENT : 924 238,22 €**

**INVESTISSEMENT : 647 943,01 €**

Monsieur le Maire propose de passer au vote,  
VOTE POUR À L'UNANIMITÉ

### **N° 2018/09 – FDAEC**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Conseil départemental aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipements de voirie.

Le projet d'aménagement de la rue de l'Église et des travaux de voirie, pourront être financé par le Fonds départemental d'aide au développement des communes (FDAEC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le FDAEC qui lui est attribué de 11 331,00 €, pour ces travaux de voirie d'un montant de 39 677,80 €, et, donne tout pouvoir au Maire pour réaliser et signer tout document permettant cette attribution.

Le solde des travaux sera financé sur nos fonds propre.

### **N° 2018/08 – SDEEG**

Le Maire présente au Conseil Municipal, un détail estimatif établi par le SDEEG pour l'éclairage public de la rue de la Devine, d'un montant de 4 180,00 €.  
Ces travaux pouvant bénéficier d'une subvention du SDEEG d'un montant de 20 %.

Monsieur le Maire propose de passer au vote,  
VOTE POUR À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.  
Fait et délibéré en Mairie, le 30 mars 2018.